







SESSION 2021 / 2022

DOSSIER D'INSCRIPTION

FORMATION

B.N.S.S.A

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ
ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE



CFA DES MÉTIERS DU SPORT, CAPA SPORTS
EST SOUS AGRÉMENT D'AMS 06 POUR LES FORMATIONS SECOURS ET BNSSA

















FORMATION AUX MÉTIERS AQUATIQUES

FORMATION BREVET NATIONAL SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Public:

Tout public

Objectifs:

Acquisition des gestes de sauvetage spécifiques au milieu aquatique Comprendre la réglementation du milieu aquatique

Prérequis à l'Entrée en Formation :

A partir de 17 ans pour la formation A partir de 18 ans pour pouvoir exercer Être reconnu apte médicalement

DATES & DURÉE FORMATION: 63 Heures

Du 30 Novembre 2021 au 2 Février 2022

DATE D'EXAMEN:

2 Février 2022

LIEU DE FORMATION: AURON et ISOLA VILLAGE (06)

COÛT PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION : 756€

(Financement possible selon votre situation)

Le coût Pédagogique ne comprend pas :

- ▶ Les Frais d'inscriptions de 45€
- ► Le matériel personnel nécessaire (lunette, maillot de bain etc.)
- ▶ Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement

VALIDATION : Évaluation continue formative puis évaluation certificative par QCM et épreuves pratiques.

Entrée en Formation - PSE1 – Parcours 100 mètres – Parcours sur 200 mètres en PMT (Palmes – Masque – Tuba) – 50 mètres remorquage du mannequin avec les palmes – Le sauvetage aquatique – le QCM théorique. Conformes au RIC et RIF de la FNMNS. Certificat valide 5 ans.

ENCADREMENT: Moniteurs de Secourisme - Formateurs spécialisés PSE1 – PSE2 – Moniteurs B.N.S.S.A Exposés participatifs, questionnement, approche par compétences. Conformes au RIC et RIF de la FNMNS.

AUTONOMIE: Un programme détaillé d'entraînement vous sera délivré par notre prestataire et vous permettra de vous préparer et de progresser avant de présenter vos examens. En plus de votre formation (31H), vous devrez réaliser l'ensemble des entraînements piscine en autonomie pour prétendre passer les examens du BNSSA.













PROGRAMME

> PRÉPARATION & ENTRÉE EN FORMATION

Avoir un bon niveau de nage Répondre aux critères de motivation et de personnalité nécessaires au suivi du Cursus de formation Entretiens individuels

SECOURISME ADAPTÉ AU MILIEU AQUATIQUES

PSE₁

Connaissances anatomiques et physiologiques Accidents dus à la noyade, à l'environnement Médicalisation des secours sur plages Attitude de surveillance, actions de préventions L'environnement professionnel, les plans de secours

CONNAISSANCES GENERALES DU MILIEU DE LA MER

Les spécificités de la mer
La réglementation
La sécurité
La météorologie
L'hygiène des piscines
Les loisirs nautiques
La profession de Sauveteur
Les techniques et moyens d'intervention
Les réseaux d'alerte
Le cadre d'emploi
La démarche qualité Sécurité Environnement

TECHNIQUES DE PRÉVENTION ET DE SAUVETAGE

Les relations publiques
Projection d'une victime et prévention du suraccident
Conditionnement et transport des victimes
Pose de dispositif de prévention
Les départs plongés
Efficacité et Rendement dans le crawl
Gestion des virages
La Brasse comme nage d'approche
Planification de la performance

> METHODE ET ORGANISATION

Travail sur le terrain et en salle, binôme et en équipe Intervenants extérieurs
Matériel spécifique de secourisme
Présentation du matériel
Technique de palmage
Recherche de performance
Adaptation des PMT au sauvetage











N° UAI - Éducation Nationale - CFA du Sport : 0062255U



Photo À coller ici

DOSSIER D'INSCRIPTION BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Etat civil	Nom*
	Adresse*
	Code postal*Ville*
	Téléphone* E-mail
	Date de naissance*(JJ/MM/AAAA) : Lieu de naissance :
	Département de NaissanceNationalité
	Personne à prévenir en cas d'accident (nom + tél.) :
Informations Professionnelles	Dates dernier Emploi Employeur
	Fonction/emploi
	N° Sécurité Social
	N° Identifiant Pôle Emploi Nom de la Région Pôle Emploi
Situation professionnelle	Salarié(e) Travailleur indépendant Commerçant/Artisan
	Étudiant Demandeur d'emploi Particulier
Comment avez-vous co	nnu CAPA SPORTS ?
Internet 🔲 🛚 I	Relations Pôle Emploi/ Mission Jeunes Autres
Je certifie l'exactitude de	es renseignements ci-dessus et retourne mon dossier complet accompagné des documents obligatoires à fournir.
Fait à :	le:
Signature :	
09.67.17.56.82	① 06.58.69.94.66 ⑤ www.capasports.fr ⓒ contact@capasports.fr
20 Avenue Ernest Gauth SAS au capital de 1.000 € ~ Numéro de DA Organisme d	Siret: 803 430 578 00010 PTEN DILIS OLIVIN MÉTTED LINE DASSION





DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

À joindre à votre Dossier d'Inscription dûment rempli :

- 1 photocopie couleur recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- 1 photocopie couleur recto verso de la carte vitale
- 1 Attestation CPAM justifiant votre couverture sociale pendant toute la formation
- 1 Photocopie de l'Assurance Responsabilité Civile en cours (Assurance Habitation)
- 1 Certificat Médical de non contre-indication à la pratique de la nage (daté de moins de 3 mois avant l'entrée en formation)
- 4 photos d'identités couleur, récentes avec votre nom au dos
- 4 Enveloppes autocollantes sans fenêtre, format 22 x 11 (DL) affranchie « lettre prioritaire »
- 1 Chèque de Règlement du Coût Pédagogique de la formation de 756€ (sauf prise en charge totale par un organisme Financeur)
- 1 Chèque de caution du montant de la formation de 756€ si prise en charge (ordre : UPDATE 06 restitué en fin de formation)
- 1 Chèque de Règlement des Frais d'Inscription de 45€

















CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

(Parapher chaque page et signer/dater en fin de document. À retourner ensuite avec votre Dossier d'Inscription)

Article 1. Modalités d'inscription

Toute inscription à une action de formation de CAPA SPORTS se réalise via un Dossier d'Inscription, accompagné des informations et des documents demandés. Toute demande de dossier est à formuler par téléphone ou par email.

Ce dossier, complété et signé, est à retourner par courrier (Lettre Simple, Lettre Suivie, mais **PAS** de Lettre RAR (Lettre Recommandée avec Accusé de Réception)) à :

CAPA SPORTS - Résidence le Saint Etienne - Boulevard Georges Pompidou - 06660 AURON

La réception du dossier sera confirmée, dans les 48h, par email à l'expéditeur.

<u>Priorité</u> sur les places disponibles, dans les listes d'inscription de nos formations, sera donnée aux **dossiers complets enregistrés en premier** par nos Services, et ce, en fonction du nombre de candidats.

Attention, compte tenu du nombre de places très limité et de la forte demande, toute inscription est subordonnée à l'envoi et à l'encaissement (à réception) d'un chèque de 45 €* pour le traitement et le suivi des Dossiers d'Inscription ainsi que des fournitures.

(* Chèque non remboursable, même en cas d'abandon ou de désinscription)

Article 2. Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription (et préinscription), le candidat recevra un accusé réception par email dès lors que CAPA SPORTS a reçu sa Fiche de Préinscription et/ou son dossier complet, accompagné des documents demandés. Le candidat est informé de la validation ou non de sa demande d'inscription/préinscription.

Au plus tard, 2 semaines avant l'Entrée en Formation le candidat recevra une Convocation.

Le candidat sera informé de ses résultats et participera à l'entretien de **Positionnement obligatoire**, avant d'entrer en formation.

Un exemplaire du règlement intérieur sera remis et contresigné par le stagiaire lors de ce positionnement.

Une Convocation d'Entrée en Formation sera remise aux stagiaires sélectionnés par CAPA SPORTS.

Article 3. Modification ou annulation

- Toute modification ou annulation d'inscription doit être formulée par écrit auprès de CAPA SPORTS, **au plus tard 30 jours avant l'Entrée en Formation -** (correspondant à la date de clôture des Dossiers d'Inscription).
- Toute annulation intervenant 10 jours avant la session de formation sera facturée 50 % du coût total du stage (sauf cas de force majeure justifiée), car il ne sera plus possible au Centre de Formation de remplacer un candidat par un autre en attente.
- Toute absence non justifiée au démarrage de la formation entraînera une facturation du coût total de la formation au candidat concerné, sauf cas de force majeure justifiée.
- Toute formation entamée est due dans son intégralité!
- En cas de refus de prise en charge de la part d'un financeur institutionnel, signifié avec justificatif à CAPA SPORTS au plus tard 8 jours avant la date d'Entrée, le candidat pourra annuler sa formation sans aucun préjudice financier.















Article 4. Règlement des formations

Le règlement de l'action de formation se fait avant l'entrée en formation par chèque(s) libellé(s) au nom d'UPDATE 06 (organisme gestionnaire de CAPA SPORTS) ou par virement bancaire.

En cas de prise en charge par un tiers (OPCA, Pôle Emploi, Région ou autres), le montant non pris en charge par le financeur sera facturé directement au stagiaire concerné.

Dans tous les cas, le chèque de caution, remis avec le dossier d'inscription et non encaissable, sera conservé jusqu'au règlement final de l'organisme payeur ou du candidat en autofinancement.

Les demandes de facture acquittée se font auprès des Services Administratifs de CAPA SPORTS par email. Les factures ne peuvent être établies qu'après l'encaissement total du coût de la formation. Un exemplaire est envoyé par courrier, l'autre par voie numérique.

Article 5. Dédit ou abandon

Rappel: Toute formation entamée est due dans son intégralité!

Dans le cas où le stagiaire bénéficie d'une prise en charge par un Financeur, CAPA SPORTS avertira immédiatement cet organisme de son abandon. Le stagiaire sera alors dans l'obligation de solder lui-même le coût de sa formation.

Dans le cas où le stagiaire s'absente pour des raisons médicales ou personnelles, injustifiées et répétées, CAPA SPORTS ne procède à aucun remboursement sur la période du stage commencé.

Article 6. Coûts Pédagogiques

Les coûts pédagogiques des formations comprennent notamment le coût des salles de cours, des formateurs et des intervenants spécialisés, le coût des matériels mis à disposition dans toutes circonstances, des structures d'activités, ainsi que le suivi pédagogique individuel.

Article 7. Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Il vous suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un email à mr@update06.com

"Je déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les accepter sans conditions"

Nom et prénom (en majuscules)
Fait àle
Signature :

+ parapher chaque page des conditions générales











20 Avenue Ernest Gauthier 06160 Juan les Pins SAS au capital de 1.000 € ~ Siret : 803 430 578 00010 Numéro de DA Organisme de Formation : 93060745106 N° UAI - Éducation Nationale - CFA du Sport : 0062255U





CERTIFICAT MÉDICAL BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Pour être valable, ce certificat doit avoir moins de 3 mois à la date d'entrée en Formation

Je soussigné
Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour : M/Mme
et avoir constaté qu'il ou qu'elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.
Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voie normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :
Ale
Sans correction :
Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier:

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction:

- soit une correction amenant une acuité de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.









